

# CGT Éduc'Infos

Panneau d'information de la

**CGT Éduc'Action Pas de Calais** 



## Réforme du collège : un décret ça s'abroge !

### Comparaison des grilles horaires avant et après la réforme :

	6 <sup>ème</sup> -	Cycle 3	5ème - C	ycle 4 (1)	4 <sup>ème</sup> - C	ycle 4 (1)	3 ème - Cycle 4 (1)	
	Avant	Après	Avant	Après	Avant	Après	Avant	Après
Français	5	4,5	4	4,5	4	4,5	4,5	4
Langue vivante 1	4	4	3	3	3	3	3	3
Langue vivante 2				2,5	3	2,5	3	2,5
Histoire - Géographie (dont 0,5 heure enseignement moral et civique)	3	3	3	3	3	3	3,5	3,5
Enseignements artistiques : arts plastiques + éducation musicale (2)	2	1+1	2	1+1	2	1+1	2	1+1
Mathématiques	4	4,5	3,5	3,5	3,5	3,5	4	3,5
Sciences de la Vie et de la Terre	1,5		1,5	1,5	1,5	1,5	1,5	1,5
Technologie	1,5	4	1,5	1,5	1,5	1,5	2	1,5
Sciences Physiques	0		1,5	1,5	1,5	1,5	2	1,5
Éducation physique et sportive	4	4	3	3	3	3	3	3
Total heures disciplines	25	23	23	22	26	22	28.5	22
AP ou IDD ou EPI	2	3	2	4	2	4	0	4
Total heures enseignements (3)	27 *	26 (4)	25 **	26 (5)	28 **	26 (5)	28,5	26 (5)
Marges heures professeurs (6)	1 ***	2,75 (6)	0,5 ***	2,75 (6)	0,5 ***	2,75 (6)	0 ***	2,75 (6)
Total heures professeurs	28	28,75 (7)	25,5	28,75 (7)	28,5	28,75 (7)	28,5	28,75 (7)

- \* Dont 2 heures d'accompagnement personnalisé (AP)
- \*\* Dont 2 heures itinéraires de découverte (IDD)
- \*\*\* Horaire non affecté à répartir par l'établissement, en plus des "horaires planchers"
- (1) Possibilité de moduler les horaires hebdomadaires selon les années : ce qui importe est le total d'heures par matières en fin de cycle.
- (2) Chacun de ces enseignements peut être organisé à raison de 2 heures hebdomadaires sur un semestre.
- (3) S'y ajoutent au moins 10 heures annuelles de vie de classe.
- (4) 3 h sont consacrées aux enseignements complémentaires sous la forme d'accompagnement personnalisé (AP).
- (5) 4 h sont consacrées aux enseignements complémentaires :

Enseignements pratiques interdisciplinaires (EPI) et l'AP (1 h au minimum pour l'AP).

(6) Ces heures sont globalisées au niveau de l'établissement et réparties suivant le projet d'établissement. 2,75 h/divisions à la rentrée 2016, 3h/divisions à la rentrée 2017. Cette dotation horaire peut permettre, dans le cadre du projet pédagogique, de proposer aux élèves volontaires un enseignement de langues et culture de l'Antiquité ou un enseignement de langue et culture régionales. Cet enseignement peut être suivi au cours des trois années du cycle 4, dans la limite d'une heure hebdomadaire en classe de cinquième et de deux heures hebdomadaires pour les classes de quatrième et de troisième.

(7) 29 h à la rentrée 2017

#### Comparaison de la répartition horaire avant et après la réforme :

	Horaires avant réforme					Horaires après réforme					
	6 <sup>ème</sup>	5 ème	4 <sup>ème</sup>	3 ème	Total collège	6 <sup>ème</sup>	5 <sup>ème</sup>	4 ème	3 ème	Total collège	Écart
Heures disciplines	900	828	936	1026	3690	828	792	792	792	3204	- 486
Heures enseignements	972	900	1008	1026	3906	936	936	936	936	3744	-162
AP ou IDD ou EPI	72	72	72	0	216	108	144	144	144	540	+324

#### Une réforme qui fera l'inverse de ce qu'elle promet si elle est appliquée :

#### Plus de liberté pour les enseignants ?

- Les EPI, c'est la flexibilité qui est étendue pour gérer la pénurie.
- La réforme, c'est la mise en concurrence des disciplines et des enseignants.
- L'autonomie des établissements, c'est en fait l'autonomie du chef d'établissement et du conseil pédagogique : c'est donner du pouvoir aux petits chefs.
- Les conditions de travail seront dégradées : plus de réunions, plus de préparations, plus de polyvalence...

